

#LesJoursHeureux

LA CONSULTATION

Réponse de la France - Insoumise – JLM2017

Charlotte Girard et Jacques Généreux – Co-responsables du programme

PARTIE 3 : QUESTIONNAIRE à retourner par mail à : <site@les-jours-heureux.fr>

Mesure 1 – Renouveler nos institutions

« Une nouvelle Constitution pour la France sera rédigée par des citoyens tirés au sort, puis soumise à référendum »

Le nouveau Président de la République devra convoquer au plus vite une assemblée de citoyens tirés au sort, représentative de la population française, pour rédiger une nouvelle Constitution. Elle aura pour mandat de réformer les institutions afin de permettre le plein exercice de la souveraineté populaire, la prise en compte des générations futures et une implication permanente des citoyens dans la décision publique.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentielles/1-renouveler-nos-institutions/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus) :

POUR		
Extrait du programme « l’Avenir en commun », proposition #1 p. 23, « Réunir une Assemblée constituante » :		
<ul style="list-style-type: none">- « Convoquer un référendum (article 11 de la Constitution) pour engager le processus constituant (modalités de la composition de l’Assemblée constituante – mode de scrutin, parité, tirage au sort et incompatibilités ; modalités de la délibération ; association des citoyens aux travaux...)- Aucun parlementaire des anciennes assemblées de la 5^e République ne pourra siéger dans cette assemblée constituante. Les délégués à l’Assemblée constituante ne pourront être candidats aux élections suivant l’entrée en vigueur de la nouvelle Constitution- Le projet de Constitution proposé par l’Assemblée constituante sera soumis à un référendum d’approbation »		

Mesure 2 – Des revenus moins inégaux

Dans les entreprises, aucune rémunération globale ne pourra être supérieure à 20 fois la rémunération la plus basse.

Pour réduire fortement les écarts de revenu, il faut diverses politiques fiscales, sociales, etc. Mais on doit commencer par les « rémunérations primaires » (salaires et primes avant impôt). Dans les

administrations, personne ne gagne plus de 20 fois le SMIC, Président de la République compris. Il doit en être de même dans les entreprises. Rien ne justifie les salaires indécents actuels de quelques milliers de dirigeants.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentielles/2-des-revenus-moins-inegaux/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus) :

POUR		
Extrait du programme « l’Avenir en commun », proposition #29 p. 57 «Instaurer un salaire maximum autorisé dans les entreprises»		
<ul style="list-style-type: none">- « Fixer un salaire maximum autorisé pour limiter l’écart de 1 à 20 entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut dans une entreprise- Interdire les parachutes dorés et les retraites chapeaux- supprimer les stock-options »		

Mesure 3 – Mieux partager le travail

Une loi permettra à toute entreprise volontaire d’embaucher sans surcoût en réduisant le temps de travail par salarié ; les Français pourront ensuite se prononcer par référendum sur une généralisation négociée de la mesure.

Ainsi, toute entreprise réduisant son temps de travail d’au moins 10% et embauchant au moins 10 % de salariés bénéficiera d’aides et de baisses de cotisations, afin que cela ne lui coûte rien. Pour les finances publiques, ce dispositif ne fait que déplacer de l’argent dépensé dans le coût du chômage (plus de 100 milliards d’euros par an) vers de la création d’emploi, qui génère activité économique et recettes fiscales.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentielles/3-mieux-partager-travail/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus)

POUR		
La France insoumise est favorable à la réduction du temps de travail, mais les modalités de sa mise en œuvre ne sont pas encore déterminées.		
Extrait du programme « l’Avenir en commun », proposition #28 p. 56 « Réduire le temps de travail, travailler moins pour travailler tous »		
<ul style="list-style-type: none">- « Appliquer réellement et immédiatement les 35h- Convoquer une conférence nationale sur le partage du temps de travail et l’impact du progrès technologique, favoriser le passage à la semaine de quatre jours pour aller vers les 32h et appliquer les 32h pour les salariés en travail de nuit et les métiers pénibles »		

Mesure 4 : Éduquer à la vie

Une pédagogie fondée sur l'autonomie, la coopération et la bienveillance sera généralisée en maternelle et primaire, avec des effectifs réduits et des enseignants formés à ces méthodes.

En rendant l'enfant plus actif, cette mesure favorisera son autonomie. Renonçant à la compétition entre les élèves, l'évaluation "sanction" sera remplacée par l'évaluation "positive". Les activités de groupe privilégieront la coopération plutôt que la compétition et des temps de méditation seront mis en place dès la maternelle.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentiels/4-eduquer-a-la-vie/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus)

POUR		
<p>La France insoumise ne s'est pas prononcée sur les méthodes pédagogiques, qui sont du ressort des professionnels de l'éducation et des enseignants. Le livret thématique sur l'Éducation qui sera rendu public dans les prochaines semaines propose néanmoins le « développement de partenariats entre l'Education Nationale et des mouvements pédagogiques agréés afin de favoriser tout au long de la carrière l'acquisition d'une culture pédagogique diversifiée et de tourner la page des « formations formatage » ».</p> <p>L'Avenir en commun défend également (proposition #73 p. 110 « Instruire mieux et davantage ») :</p> <ul style="list-style-type: none">- « étendre la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans en adaptant les pédagogies et les parcours scolaire- instaurer une nouvelle carte scolaire établissant la mixité sociale- instaurer un droit à la scolarisation dès 2 ans, la baisse du nombre d'élèves par classe en primaire, la présence de davantage d'instituteurs que de classes dans les écoles, le développement des Réseaux d'aide aux élèves en difficulté- Recruter au moins 60 000 enseignant supplémentaires sur le quinquennat »		

Mesure 5 – Réussir la transition énergétique

La France sortira totalement des énergies fossiles et du nucléaire avant 2050 par des actions de sobriété dans nos modes de vie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Nous n'avons plus le choix de l'inaction : nous devons laisser dans le sous-sol 90 % des réserves fossiles, sortir du nucléaire sans prolonger les centrales existantes ou en construire de nouvelles, et entrer avec résolution dans l'ère du « 100 % énergies renouvelables ». Mais cela ne peut se faire qu'en réduisant tous nos gaspillages énergétiques, divisant ainsi par 2 à 3 nos consommations. Plusieurs scénarios (négaWatt, Ademe) confirment la faisabilité d'un tel modèle énergétique pour la France.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentiels/5-reussir-la-transition-energetique/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus)

POUR		
------	--	--

Extrait du programme « L’Avenir en commun », proposition #39 p. 70 «100% d’énergies renouvelables en 2050»

« - Adopter un plan de transition énergétique avec un double axe sobriété/efficacité énergétique et transition vers les énergies renouvelables :

- Développer l’ensemble des énergies renouvelables
- Sortir des énergies carbonées en commençant par l’arrêt des subventions aux énergies fossiles et de toute exploration de gaz et pétrole de schiste et de houille

- Sortir du nucléaire

- Créer un pôle public de l’énergie pour mener une politique cohérente, en renationalisant EDF et Engie en lien avec des coopératives locales de production et consommation d’énergies renouvelables et en favorisant l’autoproduction et le partage des excédents »

Mesure 6 – Une agriculture durable pour une alimentation saine

Développer des ceintures agroécologiques périurbaines et généraliser le bio dans les restaurations collectives afin de viser 90 % des surfaces en agriculture durable avant 2050.

Un « plan protéines » permettra de rééquilibrer, dans la production et la consommation, les protéines animales et végétales. Le développement de l’agroécologie en périphérie urbaine permettra de nourrir la ville en produits sains par des circuits courts. Le passage progressif en bio de toutes les restaurations collectives permettra de soutenir l’agriculture paysanne, créatrice d’emploi et répondant aux nécessités d’une alimentation saine. Le scénario Afterres propose une telle trajectoire.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentielles/6-une-agriculture-durable-pour-une-alimentation-saine/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus)

POUR		
<p>Extrait de l’Avenir en commun, proposition #46 p. 76 «Pour une agriculture écologique et paysanne»:</p> <p>« - Soutenir la création de coopératives de consommation en lien direct avec les producteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imposer l’objectif d’une alimentation 100% biologique locale dans la restauration collective - Réduire la part des protéines carnées dans l’alimentation au profit des protéines végétales - Développer l’agriculture biologique, proscrire les pesticides chimiques, instaurer une agriculture diversifiée et écologique (polyculture-élevage, etc.) et promouvoir les arbres fruitiers dans les espaces publics - Favoriser les circuits courts, la vente directe, la transformation sur place et plafonner les marges de la grande distribution - pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs» 		

Mesure 7 – Sécuriser la santé publique

Un corps public d’experts de santé sera créé, s’appuyant sur des laboratoires publics de recherche et contrôlé par une autorité indépendante.

Un tel corps d'experts indépendants (dont la création était souhaitée par le Sénat en 2011) n'existe pas. Il évaluera les normes actuelles et participera à l'élaboration des nouvelles réglementations. Il aura aussi pour mission de prendre en compte toute alerte scientifique mettant en jeu la santé publique. Ses travaux seront accessibles à tous les citoyens.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentielles/7-securer-la-sante-publique/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus)

		NE SOUHAITE PAS REpondre
<p>Le programme l'Avenir en commun ne prévoit pas explicitement la création d'un tel corps. Il sera complété par le livret thématique Santé qui sortira dans les prochaines semaines. En revanche, il propose notamment de (proposition #67 p. 104 «Faire passer la santé d'abord et pour tous»):</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer un pôle public du médicament pour faciliter l'égal accès aux traitements, protéger la recherche de la finance et supprimer l'influence des entreprises privées dans les activités médicales et hospitalières, notamment par l'arrêt de l'accès libre des visiteurs médicaux à l'hôpital public		

Mesure 8 – Réduire l'emprise de la finance

Une réelle gouvernance démocratique sera instaurée sur les banques afin de lutter contre la spéculation et la fraude fiscale et de reprendre le contrôle de la dette.

Les grandes banques sont les acteurs les plus puissants du capitalisme financier. Construire un modèle de société alternatif, au service de l'humain et de la Nature, implique de changer la gouvernance des banques pour que les parties prenantes participent à leurs décisions. Banques publiques, coopératives et éthiques constituent les modèles alternatifs pouvant se substituer aux mégabanques capitalistes actuelles.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentielles/8-reduire-lemprise-de-la-finance/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus)

POUR		
<p>Des précisions seront données dans le livret thématique Banques qui sera rendu public dans les prochaines semaines. L'Avenir en commun défend (proposition #19 p. 48 « Mettre au pas la finance ») :</p> <ul style="list-style-type: none">- « Séparer les banques d'affaires et de détail- Contrôler les mouvements de capitaux- Instaurer une taxe réelle sur les transactions financières- Identifier et interdire les produits dérivés toxiques et inutiles au financement ou à la couverture des flux économiques réels- Créer un pôle public bancaire notamment par la socialisation de banques généralistes et accorder une licence bancaire à la Banque publique d'investissement dans son ensemble (groupe BPI France) lui permettant de se financer auprès de la Banque centrale pour financer les entreprises et une politique du crédit sur critères sociaux et écologiques »		

Mesure 9 – Des échanges internationaux plus justes

La France retirera immédiatement son mandat donné à l'Union Européenne pour négocier les traités TAFTA, CETA et APE, et prendra l'initiative d'un mandat alternatif de «commerce juste».

Ce « mandat commercial alternatif », proposé par une cinquantaine d'organisations de solidarité, écologistes et altermondialistes, pose en principe que le commerce international doit servir les droits sociaux, les choix démocratiques, les impératifs écologiques et le développement humain, et non le projet injuste et absurde d'une croissance indéfinie des échanges au profit des milieux d'affaires.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentielles/9-des-echanges-internationaux-plus-justes/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus)

POUR		
Extrait de l'Avenir en commun:		
<ul style="list-style-type: none">- « Refuser les traités de libre-échange : le traité transatlantique TAFTA entre l'UE et les États-Unis, CETA avec le Canada et le traité TISA de libéralisation des services (proposition #49 p. 81 «Prendre les mesures immédiates et unilatérales de sauvegarde des intérêts de la Nation et d'application de notre projet»)- Intégrer le respect des règles fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans les accords commerciaux (proposition #57 p. 91, «Refuser le libre-échange, instaurer un protectionnisme solidaire et la coopération économique»)- Sortir de l'Organisation mondial du commerce et renforcer la CNUCED (conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) comme organe légitime pour organiser le commerce mondial en fonction de l'intérêt général des peuples. à la place des G20, G7, FMI et OMC (proposition #57 p. 91 «Refuser le libre-échange, instaurer un protectionnisme solidaire et la coopération économique»)		

Mesure 10 – Donner des droits à l'écosystème Terre

La Constitution reconnaîtra des droits opposables en justice aux générations futures et à la Nature, permettant de poursuivre le fait de détruire des écosystèmes dont dépendent les êtres vivants (crime d'écocide).

Pour que l'habitabilité de la Terre soit garantie à l'humanité, le fait de menacer la sûreté de la planète doit être reconnu comme un acte criminel. Le droit doit donc s'universaliser autour d'une nouvelle valeur, l'écosystème Terre, en reconnaissant le crime d'écocide, ce qui permettra de défendre en justice le droit des écosystèmes à maintenir leurs cycles vitaux et le droit des générations futures à bénéficier de conditions d'existence dignes.

Voir le texte complet sur <http://les-jours-heureux.fr/10-mesures-essentielles/10-donner-droits-a-lecosysteme-terre/>

Votre réponse (supprimez ou barrez les 2 choix non retenus)

POUR		
------	--	--

Le programme l'Avenir en commun prévoit de « Créer un crime international d'écocide (atteinte grave à l'environnement) jugé par un tribunal international de justice écologique ou dans le cadre de la Cour Pénale Internationale » (proposition #58 p. 92 « Étendre les protections du droit international à de nouveaux domaines»). Il propose également de constitutionnaliser la règle verte : ne pas prélever sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer ni produire plus que ce qu'elle ne peut supporter (proposition #9 p. 31 « La République garante des biens communs »)